

# Règlement du prix de thèse SMAI-GAMNI 2018

**Article 1.** Il est institué un prix de thèse financé et organisé par le Smai-Gamni (Groupe pour l'Avancement des Méthodes Numériques de l'Ingénieur). Ce prix est destiné à récompenser une thèse de Doctorat en calcul scientifique et analyse numérique apportant des contributions significatives en sciences de l'ingénieur.

**Article 2.** Le comité de liaison du Gamni nommera un comité d'experts chargés de sélectionner la thèse lauréate en 2018. Les délibérations du comité sont secrètes et sans appel.

**Article 3.** Les thèses éligibles pour le prix 2018 seront celles soutenues, dans une université Française, entre le premier janvier et le 31 décembre 2017.

**Article 4. La date limite de réception du dossier est le 9 février 2018.**  
Les candidatures doivent être adressées à `gamni-president@smi.emath.fr`.

**Article 5.** Pour être valable, une candidature doit comprendre, sous forme électronique, le manuscrit de thèse, un résumé de la thèse en anglais, les rapports de thèse et de soutenance, un CV du candidat avec une liste de publications.

**Article 6.** Le prix attribué au lauréat est de 300 euros. La thèse primée représentera le Gamni au prix de thèse européen organisé par Eccomas.

**Article 7.** Le lauréat s'engage à participer à la promotion du prix de thèse Gamni : exposé lors de la remise du prix, court article résumant les travaux.